

Message du Président d'Avignon Université

(adressé lundi 11 janvier 2021 à 18h30)

Chères étudiantes, Chers étudiants,

L'instauration du couvre-feu à partir de 18h sur l'ensemble du département de Vaucluse vient de nous être confirmée de manière officielle. Cette mesure renforcée n'a qu'un impact limité sur le fonctionnement actuel de l'établissement. En effet, l'université pourra continuer à accueillir les étudiant.e.s dûment autorisé.e.s au-delà de 18h, notamment pour se rendre à des épreuves d'examens, assister à des travaux pratiques (TP) ou se présenter à des rendez-vous administratifs ou pédagogiques sur convocation.

En pratique, celles et ceux d'entre vous amené.e.s à se déplacer sur un site de l'université devront compléter une attestation de déplacement dérogatoire journalière portant mention du motif suivant : "Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, ou le lieu d'enseignement et de formation" (motif 1 de l'attestation disponible [ICI](#)). En complément de cette attestation, vous devrez vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif fourni par l'établissement (par exemple une convocation à un examen ou à un rendez-vous, ou encore votre emploi du temps mentionnant la tenue d'un TP...).

Votre responsable de formation et votre secrétariat pédagogique sont vos interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos questionnements.

Restez prudent.e.s et continuez à prendre soin de vous,

Bien à vous toutes et tous,

Philippe Ellerkamp
Président d'Avignon Université